

COMMUNE DE ROCHEFORT-MONTAGNE**COMPTE RENDU DE SEANCE****Séance du 16 Septembre 2020**

L' an 2020 et le 16 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de la mairie sous la présidence de JARLIER Dominique Maire

Présents : M. JARLIER Dominique, Maire, Mmes : CHABORY Bernadette, DE TAPIA Sandrine, MOLLE Delphine, MONARCHA Nadine, PERTILE Florence, ROUQUIER Edith, MM : BOULAY Julien, BRANDELY François, CEYSSAT Dominique, FAURE Fabien, SEMBEL Joël, VALLEIX Simon

Absent(s) : Mme COLON Myriam, M. TORRES Jean-Eric

DECISIONS

réf : 2020_345 objet : **Création d'une nouvelle caserne de Sapeurs Pompiers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Les observations formulées il y a plusieurs années par les corps des Sapeurs Pompiers de Rochefort-Montagne , concernant les locaux mis à leur disposition, mal adaptés au regard du volume croissant et du périmètre principal de leurs activités ;
- La possibilité envisagée alors avec le SDIS d'optimiser l'usage des anciens locaux de la DDE transférés depuis au Conseil Départemental à l'entrée de Rochefort aux abords de l'ancienne route nationale 89, locaux utilisés aujourd'hui partiellement par le service des routes du Conseil Départemental.
- La nouvelle organisation des pompiers et des casernements proposée par le SDIS impliquant le regroupement des compagnies de Rochefort-Montagne et de La Bourboule .
- La localisation du responsable de compagnie à temps complet à Rochefort pour des raisons pratiques de fonctionnement du poste au centre du périmètre d'activité principale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Maintient** son vœu de voir se réaliser, sur la commune, au lieu-dit l'enfer, la nouvelle caserne de pompiers, sur le site du Service des Routes du Département auquel la commune peut adjoindre du foncier si nécessaire.
- **Rappelle** son attachement à la création d'un nouvel ensemble bâtiminaire qui correspondrait à un réel besoin lié notamment à la configuration des locaux de la caserne actuelle des sapeurs pompiers (difficulté d'accès pour les volontaires et risques d'encombrement pour les véhicules partant en intervention ...) et à l'installation de la future compagnie Rochefort – la Bourboule.
- **Demande** au Conseil Départemental de maintenir la programmation de la caserne des Sapeurs Pompiers sur la commune et dans la mesure du possible d'accélérer sa réalisation.
- **Demande** à Monsieur le Maire de transférer cette délibération aux élus du canton et au Président du Conseil Départemental.

réf : 2020_346 objet : Renouvellement d'une convention de mise à disposition du stade et des vestiaires à l'Association de Foot de Laqueuille.

Le Maire fait part d'une demande de renouvellement de la convention de mise à disposition du stade Jean Voute par l'Association Laqueuille Racing Club représentée par Monsieur Pierre Tinet (Villevialle - 63820 Laqueuille) pour la période du 1er Octobre 2020 au 31 Mars 2021. L'utilisation du stade s'effectuerait les jeudis de 19 H à 22 H.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte** de renouveler la convention de mise à disposition du Stade Jean Voute ainsi que des vestiaires pour la période du 1er Octobre 2020 au 31 Mars 2021 moyennant la somme de 100 €.

- **Autorise** le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux avec l'Association Laqueuille Racing Club.

réf : 2020_347 objet : Signature d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente - Association Tonic

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association Tonic d'utiliser la salle polyvalente pour ses deux activités, Yoga et Gym, à compter du 6 octobre 2020 pour des raisons liées à la crise sanitaire et de lui indiquer les modalités d'utilisation de cette salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de mettre à disposition la salle polyvalente auprès de l'association Tonic, dont le siège social est situé à Rochefort-Montagne à compter du 6 octobre 2020 jusqu'au 30 juin 2021.

- **Autorise** le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre gracieux avec l'association.

réf : 2020_348 objet : Travaux Aménagement de divers chemins communaux : signature d'une modification en cours de marché N°1

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 octobre 2019 autorisant la signature du marché de travaux relatif à l'aménagement de divers chemins communaux ;

Considérant que, pour des raisons d'aménagement global et de dégâts liés aux orages, il y a lieu de remplacer les travaux de la rue de l'église par les travaux au "village haut" et au "village bas" du lieu-dit chez diat ;

Considérant que ce changement n'a aucune incidence financière sur le montant du marché initial signé avec l'entreprise RMCL, mais qu'une modification en cours de marché N°1 doit être signé.

Décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Maire à signer une modification en cours de marché N°1 pour les travaux d'aménagement de divers chemins communaux avec l'entreprise RMCL. Le montant du marché reste inchangé et s'élève à 163.000 € H.T, 196.351,20 € TTC.

réf : 2020_349 objet : Signature d'un bail à ferme pour l'ancienne Boucherie

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2020 concernant la location de l'ancienne boucherie.

Suite à des échanges avec Monsieur RESCHE Laurent, un bail à ferme conviendrait mieux à sa situation plutôt qu'un bail commercial.

Ce bail serait signée avec l'EARL F&RCIE représentée par son gérant M.RESCHE Laurent pour une durée de 9 ans à compter du 5 octobre 2020.

Le montant du bail reste maintenu à 500 € par mois, soit 6.000 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De louer** à l'EARL F&RCIE, représentée par Monsieur RESCHE Laurent, gérant, un local, sis à Rochefort-Montagne, 6 place de la Fontaine pour un montant de 500 € par mois soit 6.000 € par an, à compter du 15 octobre 2020 pour une durée de 9 ans.

- **Autorise** le Maire à signer le bail à ferme avec la société EARL F&RCIE.

réf : 2020_350 objet : Référent communal au C.L.I.C "Senior Montagne"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Désigne** Madame CHABORY Bernadette comme référent communal au C.L.I.C. "Senior Montagne".

réf : 2020_351 objet : Dotation de soutien à l'investissement local

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Etat, face à la crise sanitaire liée à la COVID19 met en place une dotation budgétaire de soutien à l'investissement afin d'accompagner un effort de relance rapide et massif des projets des communes et de leur groupement.

Il propose de solliciter cette aide pour les travaux pour le réseau chaleur dans la cour de la Gendarmerie, ce projet entrant dans les critères fixés par les grandes priorités sur la transition énergétique. Le but est connecté tous les bâtiments de la gendarmerie au réseau chaleur bois.

La part revenant à la Commune reste lourde compte-tenu de l'investissement conséquent que représente ce type d'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre du soutien à l'investissement local DSIL des communes et de leurs EPCI pour les travaux pour le réseau chaleur dans la cour de la Gendarmerie d'un montant total de 28 710.00 € HT

réf : 2020_352 objet : Travaux d'adduction d'Eau Potable au Village de Chez Diat

Dans le cadre des investissements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement budgétés pour 2020, le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de réaliser les travaux de renouvellement de la canalisation en eau potable au village de Chez Diat pour un montant estimatif de 8.000 €.

- Les dépenses correspondants seront imputées en investissement sur le budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

- **Autorise** le Maire à signer tout devis ou document relatif à cette affaire.

Le Maire
Dominique JARLIER

